

HURRICANE DAILY

1.880 CONSTRUCTION SPÉCIALE



MEYRA®



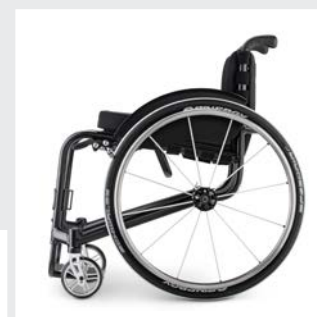
Enfin un appareil de précision pour un usage quotidien



Accoudoir adapté individuellement à la position d'assise



Forme claire



Extrêmement robuste

Un appareil de précision pour un usage quotidien

RENTABILITÉ

- Très durable et extrêmement robuste grâce au châssis entièrement soudé avec résistance extrême du matériau
- Rapport optimal résistance/poids

BÉNÉFICE THÉRAPEUTIQUE

- En tant que fauteuil roulant sur mesure avec châssis ouvert ou fermé, il peut être adapté avec précision aux dimensions du corps et aux besoins individuels de l'utilisateur
- Gain de poids élevé grâce au soudage de la hauteur d'assise, de l'angle du dossier et de l'assise
- Le châssis lui-même peut également être adapté avec précision, offrant ainsi une mobilité maximale pour des performances de conduite parfaites
- La combinaison entre économie de poids et résistance maximale, ainsi que l'adaptation précise pour une position assise optimale et les excellentes caractéristiques de conduite soutiennent les objectifs quotidiens de rééducation et pendant les activités sportives

DOMAINE D'UTILISATION

- Fauteuil roulant actif pour utilisateurs avec des exigences élevées en matière de poids et de caractéristiques de conduite
- Pour l'utilisateur actif de fauteuil roulant dans la vie quotidienne

COMMANDE/CONSTRUCTION SPÉCIALE DEVIS**Veillez faxer le formulaire de commande rempli à : +49 (0) 5733 922 9311 Service après-vente : +49 (0) 5733 922 311**

Adresse de facturation / Réf. client :

Adresse de livraison :

Notes / Remarques :

MEYRA®

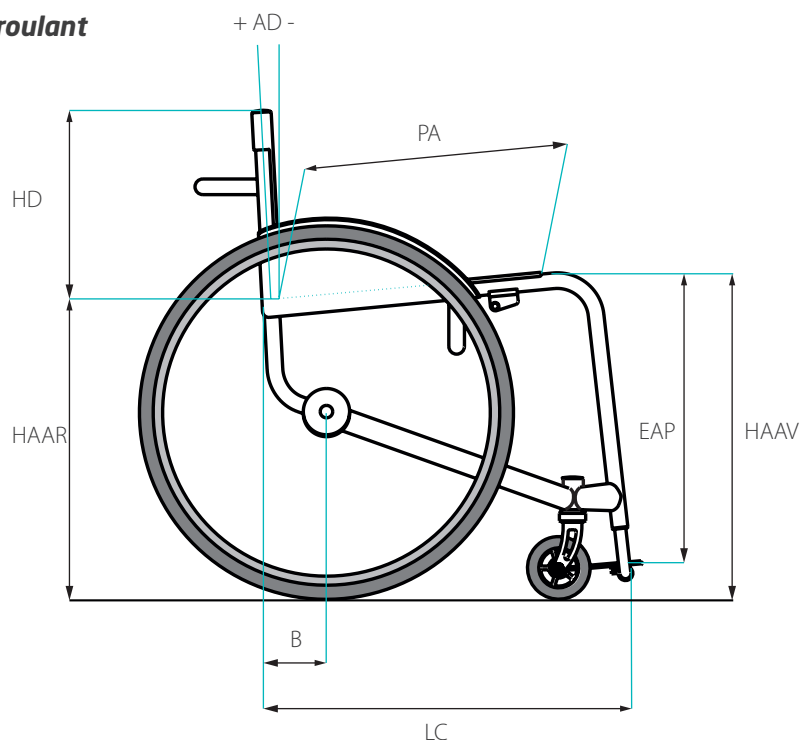
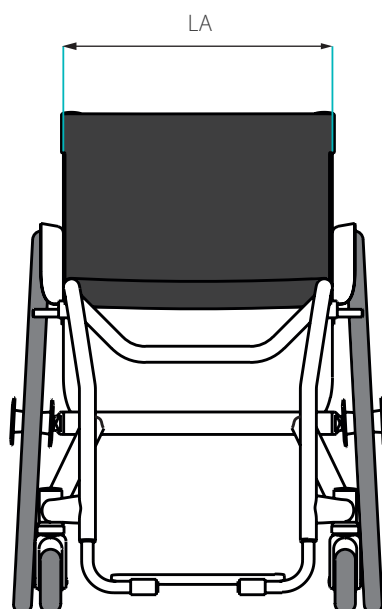
HURRICANE DAILY 1.880 CONSTRUCTION SPÉCIALE

Tous les prix sont indiqués TVA incluse ! Valables du 01.01.2020 au 31.12.2020.

Nos conditions générales de vente s'appliquent, vous pouvez les consulter sur www.meyra.de/AGB.Vous trouverez des informations sur la procédure de mesure sur <https://fr.meyra.com/messverfahren>.**Attention !**

Lors d'un déplacement en transports publics (p. ex. en train), les dimensions du fauteuil roulant peuvent dépasser les valeurs recommandées par les entreprises de transport. Veuillez vous renseigner au préalable.

Lors de l'utilisation d'entraînements supplémentaires, il ne faut dépasser le poids total autorisé.

(prix pour le modèle de base, sans accou-
doirs et sans repose-jambes)**3 707,88 €****Nomenclature:****01 Déterminer les dimensions du fauteuil roulant**

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

00 Forme du châssis (longueur du châssis)

	CODE	DÉSIGNATION	EURO €
<input type="checkbox"/>	348	Fauteuil roulant actif spécial sur mesure pour usage quotidien, avec rétrécissement du châssis de 25 mm de chaque côté, poids d'utilisateur jusqu'à 150 kg	430,36
<input type="checkbox"/>	347	Fauteuil roulant actif spécial sur mesure pour usage quotidien, avec châssis S ouvert et rétrécissement du châssis de 25 mm de chaque côté, poids d'utilisateur jusqu'à 100 kg	430,36
<input type="checkbox"/>	4950	Rétrécissement du châssis selon indication	182,32
<input type="checkbox"/>	600	Angle d'assise ergonomique adapté	182,32
<input type="checkbox"/>	Numéro du collaborateur :		
<input type="checkbox"/>	3918	Sans essayage*	0,00
<input type="checkbox"/>	3920	Essayage chez MEYRA ou lors d'une manifestation sportive (selon les moyens mis en œuvre, les modifications ultérieures sont payantes*, délai de livraison prolongé)	190,80
<input type="checkbox"/>	55700	Adaptation par des spécialistes MEYRA (sur rendez-vous)	281,96
<input type="checkbox"/>	3921	Essayage dans le commerce spécialisé (selon les moyens mis en œuvre, les modifications ultérieures sont payantes, délai de livraison prolongé)	398,56

* Pré-assemblage, si nécessaire expédition, démontage

01 Déterminer les dimensions du fauteuil roulant

	DÉSIGNATION		PRISE DE MESURE :
B*	Position de l'axe	en mm	À l'horizontale du centre de la roue motrice jusqu'au bord arrière du tube de dossier à la hauteur du tube d'assise
LC*	Longueur du châssis	en mm	À l'horizontale du bord avant du tube repose-jambes jusqu'au bord arrière du tube de dossier à la hauteur du tube d'assise
LA*	Largeur d'assise	en mm	Du bord extérieur du tube d'assise au bord extérieur du tube d'assise
PA*	Profondeur d'assise	en mm	Bord avant du tube de dossier jusqu'au point le plus avancé de la surface d'assise
HAAR*	Hauteur d'assise arrière	en mm	Du sol jusqu'au bord supérieur arrière du tube d'assise
HAAV*	Hauteur d'assise avant	en mm	Du sol jusqu'au bord supérieur avant du tube d'assise
HAM	Hauteur d'assise moyenne	en mm	Seulement en combinaison avec angle d'assise ergonomique CODE 600
C	Position d'assise	en mm	Seulement en combinaison avec angle d'assise ergonomique CODE 600
	Rétrécissement du châssis	en mm	
EAP*	Écart entre hauteur d'assise avant et plaque repose-pieds	en mm	À la verticale, bord supérieur du tube d'assise jusqu'au bord supérieur de la plaque repose-pieds
HD*	Hauteur du dossier	en mm	
AD*	Angle du dossier	en degrés	Sans indication, standard 90° perpendiculaire au sol Observer l'indication +/-

*Ces mesures sont requises pour le configurateur 3D.

**Nouveau :
configurateur 3D**

Désormais, vous avez la possibilité d'afficher à l'avance votre Hurricane Quotidien / Hurricane S sous forme de dessin en 3D.

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

02 Système d'assise et de dossier

Dossier

	CODE	DÉSIGNATION	EURO €
<input type="checkbox"/>	235	Toile d'assise et dossier, noir	0,00
<input type="checkbox"/>	292	Dossier, réglage anatomique par bandes velcro, respirant	118,72

Options de dossier

	CODE	DÉSIGNATION	EURO €
<input type="checkbox"/>	411	Sans poignées de poussée	0,00
<input type="checkbox"/>	413	Poignées de poussée courtes, fixes, de forme anatomique	57,24
<input type="checkbox"/>	141	Poignées de poussée, rabattables	184,44
<input type="checkbox"/>	3001	Dossier rabattable sur le siège, seulement en combinaison avec accoudoir relevable CODE 3002	345,56

Coussin d'assise (matériau et couleur comme le dossier)

<input type="checkbox"/>	739	Coussin d'assise	30 mm	souple	127,20
<input type="checkbox"/>	740	Coussin d'assise	50 mm	souple	127,20
<input type="checkbox"/>	719	Coussin d'assise	30 mm	dur	127,20
<input type="checkbox"/>	720	Coussin d'assise	50 mm	dur	127,20

03 Roues directrices

	CODE	DÉSIGNATION	JANTE	PNEUS	Ø X L	EURO €
<input type="checkbox"/>	151	Roue directrice (paire)	Plastique	Caoutchouc plein	100 x 23 mm	0,00
<input type="checkbox"/>	325	Roue directrice (paire)	Plastique	Caoutchouc plein	125 x 30 mm	0,00
<input type="checkbox"/>	327	Roue directrice (paire)	Plastique	Caoutchouc plein souple	142 x 37 mm	0,00
<input type="checkbox"/>	143	Roue directrice (paire)	Plastique	Incrévable	150 x 32 mm	0,00

Des roues directrices plus petites sont également disponibles sur demande, veuillez demander les dimensions séparément !

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

Roues directrices Xtrends

	CODE	ARTICLE	DÉSIGNATION	JANTE	PNEUS	Ø X L	EURO €
<input type="checkbox"/>	689	1068963	Lightwheel (paire)	Plastique	Caoutchouc plein transparent / coloré	100 x 23 mm	83,74
<input type="checkbox"/>	689	1072385	Roue directrice (paire)	Alu argent	Caoutchouc plein	100 x 32 mm	186,56
<input type="checkbox"/>	689	1072386	Roue directrice (paire)	Alu argent	Caoutchouc plein	125 x 32 mm	186,56
<input type="checkbox"/>	689	1081350	Roue directrice Frog legs au design Storm	Alu argent	Caoutchouc plein	100 x 32 mm	258,64
<input type="checkbox"/>	689	1081351	Roue directrice Frog legs au design Storm	Alu noir	Caoutchouc plein	100 x 32 mm	258,64
<input type="checkbox"/>	689	1081352	Roue directrice Frog legs au design Storm	Alu argent	Caoutchouc plein	125 x 32 mm	258,64
<input type="checkbox"/>	689	1081353	Roue directrice Frog legs au design Storm	Alu noir	Caoutchouc plein	125 x 32 mm	258,64
<input type="checkbox"/>	689	Roue directrice Frog legs (paire) <input type="checkbox"/> argent 1081340 <input type="checkbox"/> noir 1081341 <input type="checkbox"/> orange 1081342 <input type="checkbox"/> rouge 1081343 <input type="checkbox"/> bleu 1081344 <input type="checkbox"/> blanc 1083136			Caoutchouc plein	100 x 36 mm	235,32
<input type="checkbox"/>	689	Roue directrice Frog legs (paire) <input type="checkbox"/> argent 1081345 <input type="checkbox"/> noir 1081346 <input type="checkbox"/> orange 1081347 <input type="checkbox"/> rouge 1081348 <input type="checkbox"/> bleu 1081349 <input type="checkbox"/> blanc 1083737			Caoutchouc plein	125 x 36 mm	235,32

04 Roues motrices (type)

	CODE	DÉSIGNATION	Ø	Ø	EURO €
<input type="checkbox"/>	651	SILVERDESIGN avec rayons radiaux et moyeu à flasque haut, axe enfichable inclus (paire)	24"	-	0,00
<input type="checkbox"/>	2651	Roue standard en noir, axe enfichable inclus (paire)	24"	-	0,00
<input type="checkbox"/>	695	Roue active avec rayons radiaux, moyeu à flasque haut, jante double paroi (jante Jumbo) en noir (paire) Recommandée à partir d'un poids d'utilisateur de 100 kg ou pour une conduite dynamique !	24"	-	197,16
<input type="checkbox"/>	4964	Roue Spinergy 12 rayons noirs, 4 mm, (paire) (rayons blancs et orange disponibles sur demande, contre supplément)	24"	-	621,16

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

Roues motrices Xtrends (autres variantes de roues sur demande et contre supplément)

CODE	ARTICLE	DÉSIGNATION	Ø	EURO €
<input type="checkbox"/>	688 1085185	Roue motrice Spinergy Carbon, rayons noirs, avec pneu Schwalbe One et main courante en acier inox	24" x 1"	898,88
<input type="checkbox"/>	688 1075478	Roue active avec rayons radiaux, moyeu à flasque haut, jante double paroi (jante Jumbo) en noir, avec pneu Marathon Plus Evolution et main courante en acier inox (paire). Recommandée à partir d'un poids d'utilisateur de 100 kg ou pour une conduite dynamique !	25" x 1"	604,20
<input type="checkbox"/>	688 1075479	Roue active avec rayons radiaux, moyeu à flasque haut, jante double paroi (jante Jumbo) en noir, avec pneu Marathon Plus Evolution et main courante en acier inox (paire). Recommandée à partir d'un poids d'utilisateur de 100 kg ou pour une conduite dynamique !	26" x 1"	604,20
<input type="checkbox"/>	688 1068707	Roue CROSS avec jante alu, pneu à crampons et main courante en acier inox (paire)	24" x 1,75"	417,64
<input type="checkbox"/>	688 1068712	Ultra Light avec pneus haute pression 8 bars et mains courantes en alu (paire)	24" x 1"	599,96
<input type="checkbox"/>	688 1068713	Black Light avec Marathon Plus Evolution et main courante en alu (paire)	24 x 1"	599,96
<input type="checkbox"/>	688 <input type="checkbox"/> bleu 1080426 <input type="checkbox"/> rouge 1080427 <input type="checkbox"/> jaune 1080428	Nouvelle roue active avec rayons radiaux, pneus Schwalbe ONE, moyeu, jante et mains courantes de couleur	24 x 1"	602,08

Tailles de roues motrices

<input type="checkbox"/>	61	Roues motrices	24"	0,00
--------------------------	----	----------------	-----	------

Options de roue motrice Carrossage

<input type="checkbox"/>	478	Carrossage 1°		0,00
<input type="checkbox"/>	907	Carrossage 3°		0,00
<input type="checkbox"/>	454	Carrossage 6°		0,00
<input type="checkbox"/>	470	Autre carrossage <input type="text"/> degré sur demande		135,68

Rallonge de l'empattement

<input type="checkbox"/>	899	Rallonge de l'empattement <input type="text"/> mm Dimension selon indication, seulement en combinaison avec CODE 348		434,60
--------------------------	-----	--	--	--------

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

05 Mains courantes et options de mains courantes

	CODE	DÉSIGNATION	Ø	EURO €
<input type="checkbox"/>	493	Acier inox brillant poli	24"	0,00
<input type="checkbox"/>	168	Mains courantes spéciales Optigripp pour tétraplégiques, gommées en noir	24"	373,12
<input type="checkbox"/>	445	Titane avec 6 fixations	24"	326,48
<input type="checkbox"/>	849	Curve L, aluminium noir revêtu de poudre, profilé de main courante ergonomique, H 31 mm, seulement en combinaison avec la roue active CODE 695 et la roue Spinerger Code 4964 et la roue standard CODE 651 et 2651		339,20
<input type="checkbox"/>	850	Curve L Tetra Grip, revêtement antiglisse, aluminium, adapté pour tétraplégiques, profilé de main courante ergonomique, H 31 mm, seulement en combinaison avec la roue active CODE 695 et la roue Spinerger Code 4964 et la roue standard CODE 651 et 2651		428,24
<input type="checkbox"/>	853	GEKKO, aluminium noir anodisé avec lèvre en caoutchouc remplaçable, profilé de main courante ergonomique, H 31 mm, seulement en combinaison avec la roue active CODE 695 et la roue Spinerger no. d'art. 1073641, 1073640 et la roue standard CODE 651 et 2651		568,16
<input type="checkbox"/>	692	Écart étroit des mains courantes	24"	0,00
<input type="checkbox"/>	693	Écart large des mains courantes	24"	0,00

06 Pneus

	CODE	DÉSIGNATION	Ø	EURO €
<input type="checkbox"/>	496	Pneus haute pression 8 bars	24 x 1"	0,00
<input type="checkbox"/>	897	Pneus Marathon Plus Evolution, protection contre les crevaisons	24 x 1"	0,00
<input type="checkbox"/>	363	Pneus Schwalbe ONE, sans profil, protection contre les crevaisons	24 x 1"	103,88

Remarque : les pneus sont composés d'un mélange caoutchouc et peuvent laisser des traces durables ou difficiles à enlever sur certains supports (p. ex. sols en matière synthétique, en bois ou parquets, tapis, moquettes).

Nous ne pouvons assumer aucune responsabilité pour des dommages dus à l'abrasion.

07 Freins

	CODE	DÉSIGNATION	EURO €
<input type="checkbox"/>	305	Frein à pression pour l'utilisateur	0,00
<input type="checkbox"/>	2595	Frein à pression « Light » en aluminium, pivotant	131,44

08 Accoudoirs et manchettes

Veuillez observer les caractéristiques fonctionnelles indiquées !

1 = soudé 2 = vissé 3 = relevable 4 = avec recouvrement de roue

	CODE	DÉSIGNATION	1	2	3	4	EURO €
<input type="checkbox"/>	100	Accoudoir en aluminium, avec recouvrement de roue	-	●	-	●	269,24
<input type="checkbox"/>	3002	Accoudoir en aluminium, relevable Seulement en combinaison avec dossier rabattable CODE 3001	-	●	●	●	256,52
<input type="checkbox"/>	101	Accoudoir en aluminium, avec recouvrement de roue, soudé	●	-	-	●	349,80
<input type="checkbox"/>	783	Accoudoir en carbone	-	●	-	●	542,72

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

09

Repose-pieds

↑ Réglable en hauteur ↻ Angle réglable

	CODE	DÉSIGNATION	EURO €
<input type="checkbox"/>	311	Support repose-pied en aluminium	332,84
<input type="checkbox"/>	315	Support repose-pied en aluminium, avec plaque repose-pieds en aluminium	337,08
<input type="checkbox"/>	3003	Support repose-pied en aluminium, avec plaque repose-pieds en aluminium, hauteur et angle réglables	360,40

10

Accessoires pour le fauteuil roulant**Protège-mains et protège-rayons**

	CODE	DÉSIGNATION	EURO €
<input type="checkbox"/>	490	Transparent (Hurricane l'Original)	156,88

Anti-bascules

<input type="checkbox"/>	713	1 anti-bascule, pivotante, montée à droite	145,22
<input type="checkbox"/>	691	Anti-bascules, 1 paire, pivotantes (recommandé)	290,44

Autres accessoires

<input type="checkbox"/>	359	Fixation rapide de sangle de mollet en plastique, renforcée, pas pour châssis S CODE 347	0,00
<input type="checkbox"/>	261519600	Sac de roue « Black Wheel Case », adapté pour des roues de max. 2 x 24" ou roues 1 x 25" ou 26"	120,84
<input type="checkbox"/>	597	Protège-jambe pour la prévention des escarres	131,44

11

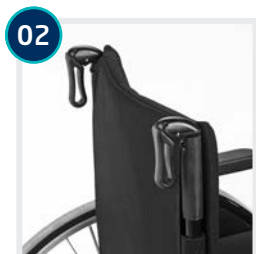
Couleurs de châssis

	CODE	DÉSIGNATION	EURO €
<input type="checkbox"/>	176	Alu nature	0,00
<input type="checkbox"/>	130	Gris titane	0,00
<input type="checkbox"/>	2185	Brun métallique	0,00
<input type="checkbox"/>	206	Noir mat	0,00
<input type="checkbox"/>	216	Noir foncé	0,00
<input type="checkbox"/>	4023	Blanc signal	0,00
<input type="checkbox"/>	227	Rouge métallique	127,20
<input type="checkbox"/>	183	Argent métallique	127,20
<input type="checkbox"/>	4922	Vert métallique	127,20
<input type="checkbox"/>	4923	Orange métallique	127,20

Autres couleurs de châssis possibles sur demande et contre supplément ! Voir la palette de couleurs dans l'introduction du catalogue.

Date :

Signature :



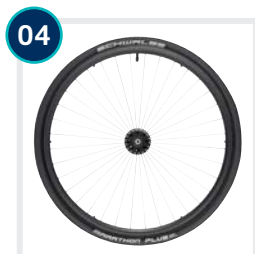
CODE 141



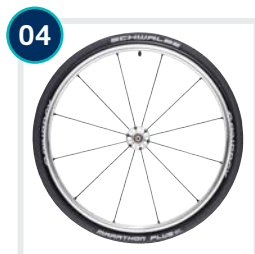
Article 1072385



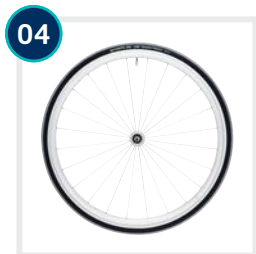
Article 1081342



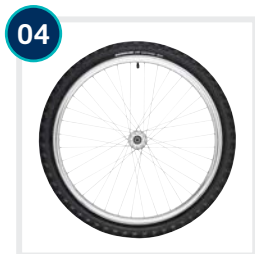
CODE 695



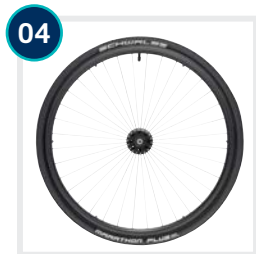
CODE 4964



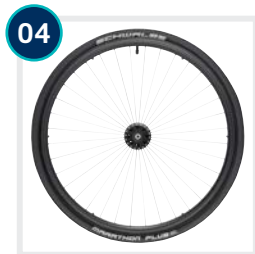
Article 1068712



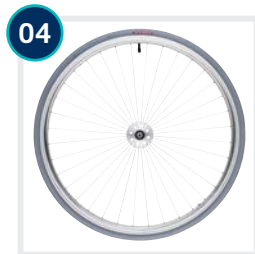
Article 1068707



Article 1075478



Article 1075479



CODE 651



CODE 849



CODE 850



CODE 853



CODE 2595



CODE 100



CODE 3002



CODE 597



CODE 490

1. GÉNÉRALITÉS – DOMAINE D'APPLICATION

1.1. Les conditions de vente et de livraison (CGV) de l'entreprise MEYRA GmbH ci-dessous sont valables pour tous les contrats conclus avec les clients de l'entreprise. Elles valent également pour toutes les affaires futures avec le client, même sans nouvel accord séparé.

1.2. Le client reconnaît le caractère contraignant des CGV de MEYRA GmbH pour le présent contrat et aussi pour tous les contrats futurs. Les conditions de vente du client ou d'un tiers ne s'appliquent pas. De telles conditions de vente n'engagent par MEYRA GmbH, même si elles n'ont pas été expressément contestées au cas par cas.

1.3. Ces conditions ne sont valables que si le client est un entrepreneur (§ 14 du CODE civil allemand), une personne morale du droit public ou un patri-moine de droit publique.

2. DEVIS, CONCLUSION DU CONTRAT

2.1. Les devis de MEYRA GmbH sont sans engagement et non contractuels dans la mesure où ils n'ont pas été reconnus expressément comme tels.

2.2. MEYRA GmbH peut accepter les commandes ou ordres du clients dans les 14 jours après leur arrivée via une confirmation d'offre écrite.

2.3. Le contrat est établi par la confirmation d'offre écrite, cela vaut également pour toute modification ou tout complément des commandes.

2.4. Nous nous réservons les droits de propriété et d'auteur pour tous les documents remis au client en rapport avec la passation de commande. Ces documents ne doivent pas être mis à la disposition de tiers, à moins que nous ayons accordé notre autorisation écrite expresse. Dans la mesure où nous n'acceptons pas l'offre du client dans le délai précisé au point 2.2, ces documents doivent nous être envoyés dans les plus brefs délais.

3. PRIX

3.1. Les prix sont calculés exclusivement en EURO. Tous les prix sont des prix nets. La taxe sur la valeur ajoutée doit être ajoutée conformément à sa valeur en vigueur.

3.2. En l'absence de convention contraire écrite, nos prix sont valables départ usine sans l'emballage, ni le chargement. Les frais d'emballage et de chargement sont facturés à part.

3.3. Dans la mesure où des prix catalogue servent de base, la liste de prix en vigueur au moment de la passation de commande est valable. Des modifications de prix sont autorisées si plus de quatre mois séparent la conclusion du contrat du délai de livraison convenu. Si ensuite, jusqu'à l'achèvement, les salaires ou les coûts des matériaux augmentent, nous sommes habilités à augmenter les prix en fonction des augmentations des frais. Le client n'est autorisé à se rétracter que si l'augmentation de prix ne dépasse pas seulement de manière négligeable la hausse du coût global de la vie entre la commande et la livraison.

3.4. En cas de commandes successives, MEYRA GmbH n'est pas tenue de respecter les prix des contrats précédents.

3.5. Si la valeur de la commande se situe en-dessous d'une limite de 150,00 € de valeur de marchandise nette, un supplément de quantité minimum, port inclus, de 9,50 € est facturé.

4. EXPÉDITION, TRANSFERT DES RISQUES

4.1. Le lieu d'exécution pour les livraisons est le siège de MEYRA GmbH, sauf convention contraire expresse.

4.2. Si, sur la demande du client, la marchandise lui est envoyée, les risques de perte et de dégradation fortuites de la marchandise sont transférés au client, dès que la marchandise (de même pour les livraisons

partielles) est transmise au tiers désigné pour l'exécution de l'envoi. Cela est valable peu importe que la marchandise soit expédiée depuis le lieu d'exécution ou non et qui supporte les frais de transport.

4.3. Si des réclamations concernant des dommages dus au transport ou des pertes sont faites à l'encontre de MEYRA GmbH, le client doit indiquer le dommage sur les documents de fret ou, en cas de perte, rédiger immédiatement un procès-verbal et le signaler dans un délai d'une semaine.

4.4. Une assurance contre les dommages dus au transport n'est contractée que sur demande expresse et aux frais du client.

4.5. En cas de retards de la remise ou de l'envoi dus au client, les risques sont transférés au client avec l'avis de mise à disposition.

4.6. En cas d'absence de consignes particulières du client, la sélection du moyen et du mode de transport est effectuée par MEYRA GmbH, sans garantie et responsabilité pour le mode d'expédition le moins cher et le plus rapide.

5. DÉLAI DE LIVRAISON, ÉTENDUE DE LIVRAISON

5.1. Les délais de livraison annoncés sont des délais de livraison prévisionnels, à moins qu'un délai précis n'est était fixé expressément par écrit.

5.2. Si les parties ont convenu d'un délai de livraison, celui-ci commence à la date de la confirmation de commande. Le délai de livraison est respecté si la marchandise a quitté l'usine ou si la mise à disposition a été annoncée avant son écoulement.

5.3. Le respect des délais de livraison et de prestation suppose la remise dans les temps de tous les documents à fournir par le client ainsi que l'indication dans les temps de toutes les informations nécessaires et l'accomplissement de toutes les autres obligations par le client. Si ces conditions ne sont pas respectées à temps, les délais se prolongent en conséquence.

5.4. MEYRA GmbH n'est pas tenue responsable des retards de livraison dus à des cas de force majeure ou à d'autres événements imprévisibles au moment de la conclusion du contrat (par ex. grève, perturbations de la production, approvisionnement propre n'ayant pas lieu dans les temps, retards de transport, conditions météorologiques défavorables, etc.) qui ne sont pas de son fait. Le délai de livraison se prolonge en fonction de la durée de l'empêchement provisoire dont MEYRA GmbH n'est pas responsable, à laquelle s'ajoute un délai de reprise approprié.

5.5. Si les retards en résultant dépassent une période de six semaines, les deux parties contractantes sont habilitées à se retirer du contrat pour ce qui est de l'étendue de la prestation concernée.

5.6. MEYRA GmbH est habilitée à effectuer des livraisons partielles dans la mesure où la livraison partielle est utilisable pour le client dans le cadre de l'utilisation prévue dans le contrat, la livraison des marchandises restantes est assurée et ne cause aucun frais supplémentaires à la charge du client.

6. PAIEMENT

6.1. Les montants facturés doivent être payés en intégralité sur un compte bancaire précisé par nos soins, dans les 30 jours suivant la présentation de la facture. Si la facture ne concerne par une livraison de pièces détachées ou une réparation, le client a droit à la déduction d'un escompte de 2% en cas de paiement dans les 8 jours suivant la présentation de la facture.

6.2. Nous n'acceptons les chèques et les espèces que sur accord exprès. L'acceptation n'a lieu que sous réserve de validité. Les rectifications de facture en cas de chèques ou d'espèces n'ont lieu qu'après encaissement. La datation de valeur a lieu le jour où nous disposons définitivement de la contre-valeur.

6.3. Si le client ne s'en acquitte pas à l'échéance, les montants restants sont majorés de 8% de plus que le

taux d'intérêt de base respectif. Nous nous réservons le droit de réclamer un dédommagement plus important en cas de retard.

6.4. En cas de retard du client dans le règlement d'une de ses factures, l'ensemble des créances reposant sur le même rapport juridique est immédiatement exigible, sans qu'une notification spéciale ne soit nécessaire.

6.5. Le client ne peut exiger une compensation que si ses revendications sont juridiquement établies ou incontestées. Le client n'est autorisé à exercer un droit de rétention que si la prétention compensatoire de celui-ci est fondée sur la même relation contractuelle.

6.6. MEYRA GmbH est en droit de céder des créances sur des livraisons ou des prestations.

7. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

7.1. La marchandise livrée par MEYRA GmbH reste la propriété de MEYRA GmbH jusqu'au règlement intégral de toutes les obligations, même futures, du client.

7.2. Le client est en droit de céder la marchandise sous réserve dans le cadre d'une exploitation commerciale régulière. Il n'est pas autorisé à d'autres dispositions, en particulier pour une mise en gage ou une cession à titre de sûreté. Les créances issues de la revente de la marchandise sous réserve (dont les créances autres telles que les prétentions d'assurance ou les droits découlant d'un acte illicite en cas de perte ou de destruction) sont cédées dès à présent à MEYRA GmbH, par mesure de sécurité. MEYRA GmbH accepte cette cession. Le client est autorisé à recouvrer les créances cédées dans la mesure où il a répondu à ses obligations de paiement. En cas de retard de paiement du client, nous sommes en droit de révoquer l'autorisation de recouvrement.

7.3. Si le client modifie la marchandise sous réserve, il est ici convenu que la modification a lieu au nom et pour le compte de MEYRA GmbH à titre de fabricant et celle-ci acquiert immédiatement la propriété ou – si la modification a lieu avec ou en rapport avec des matériaux de plusieurs propriétaires ou si la valeur de l'élément modifié est supérieure à celle de la marchandise livrée – la copropriété (propriété fractionnée) du nouvel objet, au prorata de la valeur de la marchandise livré par rapport à la valeur du nouvel objet. Dans la mesure où MEYRA GmbH perd sa propriété par suite d'une liaison ou d'un mélange ou si elle ne venait pas à être propriétaire de l'objet livré en cas de transformation, le client transfère préalablement par la présente à MEYRA GmbH une part de copropriété du bien homogène, correspondant à la valeur au prorata de l'objet livré. Par la présente, MEYRA GmbH accepte cette offre. La remise est remplacée par une mise en dépôt à titre gracieux.

7.4. Le client est tenu de nous informer immédiatement en cas d'accès de tiers aux marchandises livrées sous réserve de propriété et de fournir les informations ainsi que les documents nécessaires pour faire valoir nos droits. De même, le client doit indiquer la propriété de MEYRA GmbH aux tiers de son propre chef. Les frais en résultant sont à la charge du client.

7.5. MEYRA GmbH est tenue de donner la mainlevée sur les sûretés à la demande du client dans la mesure où elles dépassent de plus de 20% la valeur des requêtes à sécuriser. La sélection des sécurités à lever incombe à MEYRA GmbH.

7.6. En cas de dépôt de demande d'insolvabilité concernant le client, nous interdisons dès à présent la revente ou la transformation de notre marchandise sous réserve et nous révoquons notre autorisation de recouvrement concernant les requêtes qui nous sont cédées.

7.7. En cas de retard de paiement du client, nous sommes en droit d'exiger la restitution immédiate de la marchandise sous réserve.

8. GARANTIE / RESPONSABILITÉ

8.1. Le client doit examiner les marchandises livrées immédiatement après la livraison. Dans la mesure où il s'agit de défauts évidents ou de défauts trouvés lors d'un examen minutieux, le client doit nous faire parvenir ses réclamations par écrit dans un délai d'une semaine après réception de la livraison. Une fois ce délai écoulé, toute responsabilité est exclue pour ce type de défauts. Pour les défauts cachés, il n'existe un droit de garantie que s'ils nous sont signalés au plus tard une semaine après avoir été découverts.

8.2. En cas de livraison non-conforme, nous avons le droit d'opter de notre propre chef pour une amélioration de l'élément défectueux ou pour une nouvelle livraison conforme. Le client est tenu de mettre à notre libre disposition l'élément défectueux en vue d'une vérification et d'une amélioration. Si l'amélioration ou la livraison ultérieure échoue, si elle n'a pas lieu dans un délai approprié ou si nous le refusons, le client peut choisir de se retirer du contrat ou de réduire le prix d'achat. Dans les cas où cela n'est pas rendu nécessaire par la loi, il n'est pas obligatoire de définir un délai.

8.3. La garantie est annulée si le client modifie ou fait modifier par un tiers l'objet livré sans autorisation et si la réparation des défauts est ainsi rendue impossible ou déraisonnablement complexe. Mais, dans tous les cas, les frais supplémentaires dus à la modification sont à la charge du client.

8.4. Les règlements ci-dessus n'entravent pas l'éventuelle garantie que nous offrons au premier utilisateur du moyen de réhabilitation.

8.5. Sont exclus de la garantie l'usure fonctionnelle de tous les articles, modules de construction, batteries et pièces détachées livrés par nos soins ainsi que le stockage, l'utilisation ou la manipulation inappropriés ou non conformes des marchandises.

8.6. Les autres réclamations du client, en particulier le versement de dommages et intérêts au lieu de la prestation et d'indemnités pour un autre dommage direct ou indirect – y compris les dommages collatéraux ou consécutifs, quel que soit le fondement juridique – sont exclues. Cela n'est pas valable si MEYRA GmbH a frauduleusement dissimulé un vice juridique ou matériel ou si le dommage est survenu du fait d'une intention délibérée ou d'une négligence grossière de la part de MEYRA GmbH, de ses représentants légaux ou de ses auxiliaires ou en cas de violation non intentionnelle d'obligations contractuelles essentielles. Les obligations contractuelles essentielles sont les obligations dont l'exécution est la base d'une mise en œuvre conforme du contrat et dont le respect peut être supposé en toute confiance et toute circonstance par le partenaire contractuel. En cas de dommages matériels et préjudices pécuniaires causés par simple négligence, l'obligation d'indemnisation de MEYRA GmbH est cependant limitée pour ce qui est de sa hauteur aux dommages typiques prévisibles. En outre, les dommages corporels et/ou sanitaires dus à une violation coupable des obligations de MEYRA GmbH, de ses représentants légaux ou de ses auxiliaires ne sont pas exclus.

8.7. La responsabilité en vertu de la loi sur la responsabilité des produits reste entière.

9. PRESCRIPTION

Les revendications du client en cas de défaut matériel sont prescrites deux ans après remise/livraison de la marchandise au client. Pour les appareils de remplacement et les réparations, le délai de prescription est de un an à partir de la remise/livraison de la marchandise au client. Ne sont pas concernées les demandes de dommages et intérêts en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité du corps ou à la santé et/ou les demandes de dommages et intérêts en cas de dommages causés par faute lourde ou intentionnellement par MEYRA GmbH ou ses auxiliaires. Dans ce cas, les

délais de prescription légaux s'appliquent.

9.1. SERVICE D'APPAREILS DE REMPLACEMENT

Indépendamment de la garantie, MEYRA GmbH propose aux clients de remplacer les appareils défectueux par des appareils ayant subi une révision générale. Les conventions suivantes s'appliquent aux appareils proposés en remplacement :

- Les appareils de remplacement sont entièrement révisés et en parfait état technique.
- L'appareil défectueux doit être renvoyé à MEYRA GmbH gratuitement dans les 15 jours ouvrés. L'appareil renvoyé devient notre propriété.
- Si nous ne récupérons pas l'appareil, nous facturons pour l'appareil de remplacement 95% du prix de vente à neuf.
- L'appareil renvoyé doit correspondre au type et à la version de l'appareil de remplacement. En outre, l'appareil doit être réutilisable et ne doit présenter que des traces d'usure correspondant à un usage normal.
- Il revient à MEYRA GmbH d'évaluer si l'appareil renvoyé respecte les conditions ci-dessus. Si ces conditions ne sont pas respectées, nous facturons également pour l'appareil de remplacement livré le montant indiqué ci-dessus, moins la valeur résiduelle de l'appareil renvoyé.

10. GARANTIE DES SÉCURITÉ DU PRODUIT

10.1. MISE HORS DISTRIBUTION DU PRODUIT

Si une mise hors du produit est nécessaire à cause d'un défaut de produit ou à cause d'une obligation légale, le client est obligé de participer au déroulement pour réaliser une mise hors distribution efficace. Le client est surtout obligé d'informer MEYRA GmbH de l'endroit où se trouvent les produits concernés. Pour cela, le client doit documenter les endroits où se trouvent les produits et le mettre à disposition de MEYRA sur demande. Si le client vend les produits aux revendeurs, il faut aussi bien contractuellement obliger le revendeur de documenter les endroits où se trouvent les produits.

10.2. Le client est obligé d'entraîner le client final en ce qui concerne l'usage du produit livré par un personnel spécialisé. Si le client vend les produits aux revendeurs, il faut aussi bien contractuellement obliger le revendeur d'entraîner le client final par un personnel spécialisé.

11. RESPONSABILITÉ EN CAS DE MODIFICATIONS CONSTRUCTIVES

Il faut noter que des dispositions juridiques plus strictes s'appliquent aux constructions spéciales. Les modifications constructives des articles de MEYRA GmbH par le client ou par un tiers mandaté par ses soins ne sont autorisées que si elles correspondent aux exigences de sécurité et si notre direction a donné son accord écrit au préalable. A cette fin, il est nécessaire de mettre à notre disposition, si nous le demandons, un modèle modifié accompagné des croquis de construction. Si des modifications constructives sont effectuées dans l'accord écrit de notre direction et si, en raison de ces modifications, des tiers subissent des dommages desquels nous devons répondre sur le plan extérieur, le client est tenu de nous libérer de toutes les revendications du tiers en interne.

12A. RENVOIS DE MARCHANDISES DE PRODUITS FINIS ET DE COMPOSANTS

Les renvois de marchandise qui ne sont pas accompagnés d'une copie du bon de livraison ou de la facture ne sont pas acceptés. Les renvois de marchandises (dans l'emballage d'origine et dans un état neuf

absolu) sont remboursés à hauteur de 80 % de la valeur nette de la marchandise. Sont exclus de la reprise les articles dont la livraison remonte à plus de 3 mois, les modèles spéciaux, les articles d'hygiène, les batteries pleines et les articles dont la valeur nette est inférieure à 100,00 €. En outre sont exclus les fauteuils roulants de fabrication individuelle (par ex. : fauteuils roulants pour enfants et adaptatifs). Les risques liés au transport sont assumés par l'expéditeur.

12B. ANNULATIONS DE COMMANDE DE PRODUITS FINIS

12B.1. Les annulations de commande sans accord stipulé au préalable par MEYRA GmbH ne sont pas possibles.

12B.2. Les annulations doivent se faire par écrit.

12B.3. En cas d'autorisation d'annulation de produits finis, prêts à être livrés, les points suivants sont valables :

- Les articles de réhabilitation sont entièrement remboursés. Les fauteuils roulants de construction spéciale ainsi que les fauteuils roulants de sport ne sont en principe pas repris.
- En cas d'annulation de fauteuils roulants adaptatifs, une part de 20% de la valeur nette la marchandise est déduite.

Les frais d'annulation pour les fauteuils roulants électriques et les scooters sont de 5%. Pour les fauteuils roulants standard ou poids légers, 10% de frais d'annulation sont facturés.

12C. REPRISE / ÉLIMINATION

Nos prix ne comprennent pas les frais pour la reprise et l'élimination des anciens appareils complets d'autres utilisateurs que des foyers privés. Sur demande, nous organisons, contre remboursement des frais encourus, la reprise et le recyclage / l'élimination de tels appareils, dans la mesure où ils ont été commercialisés par nos soins. Les renvois sans accord stipulé au préalable par MEYRA GmbH ne sont pas possibles.

13. UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Nous avons le droit de stocker les données personnelles du client dans le cadre de conventions légales, en particulier du règlement général sur la protection des données, et de les traiter au sein de l'entreprise.

14. TRIBUNAL COMPÉTENT, DROIT

à appliquer, clause salvatrice

14.1. Sauf mention contraire expresse, le siège social de MEYRA GmbH à Kalletal-Kalldorf fait office de lieu d'exécution.

14.2. Pour tous les litiges issus du rapport contractuel, le tribunal compétent est défini en fonction de notre siège social à Kalletal-Kalldorf. Nous sommes en outre autorisés à poursuivre le client également auprès de son tribunal compétent.

14.3. Le droit en vigueur en Allemagne s'applique et ce, à l'exclusion du droit commercial des Nations Unies.

14.4. Dans le cas où certaines dispositions de ces conditions générales de vente s'avèreraient en partie ou totalement inapplicables, cela n'affecte pas la validité des autres dispositions.